

COMPTE RENDU

Table ronde sur l'aménagement durable des boisés privés

20 mai 2005

Château Edmundston, Edmundston, N.-B.

CONTEXTE DE L'ÉVÈNEMENT :

L'aménagement des lots boisés privés est une préoccupation de plus en plus importante dans la région du Nord-Ouest du Nouveau-Brunswick. Afin d'identifier les pistes de solutions possibles et souhaitées pour qu'un tel aménagement soit durable, la Faculté de foresterie de l'Université de Moncton - Campus d'Edmundston, a obtenu le mandat du Gouvernement du Nouveau-Brunswick d'établir une table de concertation pour l'aménagement durable des boisés privés de la région. Ainsi, l'une des étapes de ce projet pilote consistait à tenir une table ronde regroupant différents intervenants afin d'obtenir leurs opinions quant aux options possibles. Le présent document est donc un compte-rendu de cette table ronde qui a eu lieu le 20 mai 2005.

DÉROULEMENT DE L'ÉVÈNEMENT :

Les vingt-sept participants qui ont pris part à cette table ronde ont entendu une dizaine de conférenciers durant la matinée (le résumé de ces conférences est présenté en annexe 1). De plus, ils ont également eu l'occasion de prendre rapidement la parole pour exprimer leurs préoccupations et points de vue sur le sujet de la gestion et de l'aménagement des lots boisés privés lors d'un tour de table en matinée.

Le reste de la journée a été consacré à des discussions en sous-groupe sur les options d'aménagement. Le but de l'exercice était d'identifier des pistes d'actions prioritaires à développer dans les prochains mois. Suite à cet exercice, les différentes idées des participants ont été mises en commun lors d'un retour en table ronde.

Les idées étant trop nombreuses pour ressortir une tendance nette quant aux options à poursuivre, il a alors été demandé aux participants, la semaine suivant l'évènement, d'identifier les actions prioritaires à entreprendre parmi une liste des propositions ressorties lors de la table ronde. Au total, 23 répondants ont rempli le formulaire (annexe2), dont 16 participants. Suite à la compilation de ce sondage, des recommandations ont été formulées selon les options les plus populaires (soient celles ayant reçues au moins 8 votes/16 participants).

RECOMMANDATIONS SUITE À L'ÉVÈNEMENT :

- Définir l'aménagement durable - durable pour qui, durable pour quoi?
- Revoir les programmes de sylviculture (plus grande diversité des traitements)
- Plans d'aménagement obligatoire pour profiter des programmes de subvention
- Assurer le suivi des plans
- Certification obligatoire pour les entrepreneurs

RÉSUMÉ DU TOUR DE TABLE :

Quelle est votre vision des boisés privés du Nord-Ouest dans dix ans?

Qu'est-ce qu'il faut faire maintenant afin de s'assurer que votre vision se réalisera?

Lors du tour de table, une variété d'opinions ont été exprimées quant à différents enjeux et préoccupations des participants. Certains ont répondu directement aux questions alors que d'autres ont fait part de leurs préoccupations de façon plus globale. De même, certains participants parlaient en leur nom personnel alors que d'autres représentaient une organisation ou une compagnie. Tous ces facteurs sont importants à prendre en compte lorsqu'on essaie de dresser le portrait des propos qui ont été soulevés.

Le point qui est revenu le plus fréquemment et dont les opinions ont été très divergentes faisait référence au domaine de la législation. Dépendamment du profil des participants, certains soulevaient l'importance de respecter les droits des propriétaires comme justification à leur réticence envers la mise en place d'une nouvelle législation, alors que d'autres, parfois plus favorables à une législation, ont fait notamment référence à l'aspect collectif de la ressource et à son importance pour cette collectivité. Les participants semblaient plutôt d'avis qu'un moyen plus efficace d'arriver à des résultats serait de mettre sur pied des incitatifs ou des dissuasifs à différentes pratiques d'aménagement, qu'il s'agisse d'une valorisation financière ou autre. D'autres options soulevées incluaient la mise en place d'une certification et la formation d'un groupement forestier. De façon générale, il a été mentionné qu'il fallait présenter des alternatives aux propriétaires.

Quelques participants ont souligné l'importance de bien mesurer la possibilité annuelle de coupe et de faire en sorte qu'elle soit respectée. De plus, la promotion des plans d'aménagement devrait être améliorée. Il a en outre été mentionné que ceux-ci pourraient d'ailleurs permettre d'identifier les alternatives possibles et agir comme outil d'information pour le propriétaire.

Plusieurs personnes ont fait référence à l'importance de la foresterie comme secteur économique créateur d'emplois de même qu'à l'importance d'assurer la durabilité de ce secteur à plus long terme. Le développement et la valorisation des rebus et des produits à valeur ajoutée pourraient être des options à envisager selon certains participants. De plus, des préoccupations quant au manque de relève et d'incitatifs ou d'appui pour les jeunes dans ce secteur ont été soulevées par au moins trois participants.

L'aspect financier a également été soulevé par plusieurs participants, que ce soit du point de vue de l'importance de la rentabilité pour les propriétaires que du manque de financement pour le développement des bonnes pratiques de gestion. En outre, la diversification des programmes de sylviculture ainsi que les sources possibles de financement sont des préoccupations importantes. Plusieurs participants semblaient d'avis que le soutien financier pour les propriétaires, sous une forme ou une autre, pourrait avoir un impact positif sur l'aménagement durable.

Au niveau régional, l'aspect collectif de la ressource a été mentionné dans les impacts qu'ont les coupes sur la qualité de l'eau, l'érosion et l'esthétique du paysage de la région. À cet effet, certains participants sont d'avis que les citoyens qui demandent un droit de regard sur l'aménagement des lots devraient également avoir une responsabilité de soutien financier face aux propriétaires ce qui rejoint l'idée de plusieurs quant à l'importance d'améliorer le financement. Toutefois, plusieurs semblaient conscients que différentes parties sont concernées, que ce soit le propriétaire, l'industrie, le citoyen et la faune sauvage, et que chacun doit faire des compromis afin que chacun y trouve son compte. Finalement, la sensibilisation et l'éducation, à la fois des propriétaires mais aussi de la population en général, peut et doit jouer un grand rôle dans l'exploitation durable des lots boisés et dans le support du public envers celle-ci.

ANNEXE 1 - RÉSUMÉ DES CONFÉRENCES

PREMIÈRE SÉRIE DE CONFÉRENCES : Les boisés privés du Nord-ouest

Un survol de l'importance des boisés privés dans le Nord-Ouest

Le premier conférencier, M. Jean-Marie Binot de la Faculté de foresterie de l'Université de Moncton - Campus d'Edmundston, a d'abord résumé les sujets discutés lors du colloque tenu dans le cadre du Salon de la forêt le 3 mai 2005. Il a mis en évidence un vif intérêt des participants pour la problématique de la gestion des lots boisés privés et la pertinence du processus de consultation en cours.

M. Sylvain Couturier, également de la Faculté de foresterie, a par la suite présenté différentes données concernant la superficie et la composition des forêts des boisés privés. Il a présenté différents graphiques démontrant le niveau de surcoupe dans la région tout en soulignant que les données rencontrées différaient d'une source à l'autre. Il conclut en affirmant que la surcoupe et les coupes abusives sont un problème dans notre région actuellement et que l'augmentation des efforts en sylviculture est nécessaire.

Le troisième conférencier, M. Claude Pelletier, directeur général de l'Office de vente du Madawaska, a quant à lui énuméré le volume de bois commercialisé chaque année par l'Office de vente ainsi que les programmes sylvicoles disponibles présentement en soulignant que l'intérêt pour ces programmes ne manque pas et que les propriétaires sont au contraire placés sur des listes d'attente pour pouvoir en profiter.

Ensuite, M. Louis Fortin, dont le sujet de thèse de maîtrise portait sur les lots boisés privés au Nouveau-Brunswick, a mentionné que la productivité des boisés privés a toujours été de beaucoup inférieure à celle des autres tenures, que les entrepreneurs en général étaient mal perçus par la population, que tous règlements ou lois touchant de près ou de loin les lots boisés privés devraient être regroupés sous une même loi et que finalement, la bonne gestion passait sans doute par l'éducation, par un bon financement et surtout par une structure organisationnelle efficace.

C'est ensuite M. Jean-Louis Laplante, du ministère des Ressources naturelles qui a mentionné que l'aménagement durable devait l'être avant tout pour les propriétaires et la société dans son ensemble. Cet aménagement durable devrait absolument préserver les ressources grâce à une planification de pratiques reconnues sous un plan signé par un forestier agréé.

DEUXIÈME SÉRIE DE CONFÉRENCES : Les expériences des autres

Quelles sont les actions entreprises ailleurs qui pourraient servir d'exemple pour le Nord-Ouest ?

Mme Anne Lebrun Ruff, de INFOR Inc., a présenté l'historique, le partenariat, la mission et la vision de INFOR Inc. Elle notait que la principale difficulté rencontrée par le groupe était le manque de financement et de ressources humaines ainsi que le manque d'intérêt pour de l'information technique de la part des propriétaires. Elle a également souligné l'importance de mettre en réseau les producteurs afin qu'ils puissent eux-mêmes s'entraider et s'échanger de l'information et faire un lien entre la recherche et les propriétaires.

Le conférencier suivant était M. Peter de Marsh, de la Fédération des propriétaires de lots boisés privés du Nouveau-Brunswick. Celui-ci a noté la distinction importante à faire entre la coupe abusive, la coupe à blanc et la surcoupe, ainsi que le développement durable d'un boisé versus l'aménagement durable du paysage. Il a présenté les différents facteurs qui contribuent à encourager les coupes abusives ainsi que ceux qui encouragent un aménagement sain des boisés. Il note entre autres que la présence de bons programmes de sylviculture ainsi qu'un climat de confiance et de reconnaissance entre les intervenants favoriseraient le développement durable. L'incertitude des marchés semble également avoir une grande influence sur le niveau de coupe.

Ensuite, M. Kevin Forgrave, de l'Office de vente de Northumberland, a souligné que proportionnellement aux investissements qu'on trouve sur les Terres de la Couronne, les lots boisés privés de la province devraient profiter d'un financement de près de 18 millions de dollars alors que la province investit présentement un total de seulement 7,2 millions. Il explique aussi l'approche de groupe que l'Office de Northumberland utilise pour certifier les propriétaires. Ce système semble profiter autant aux propriétaires qu'au reste de la société. Selon lui, les propriétaires doivent absolument se regrouper pour devenir certifié sans quoi le processus devient trop compliqué et inefficace. Il note, en exemple, que la compagnie UPM paie jusqu'à 12\$/corde de plus pour du bois certifié.

Le quatrième conférencier était M. Gervais Bourque, directeur du Groupement forestier de l'Est du lac Témiscouata. Celui-ci a principalement décortiqué la structure administrative et le fonctionnement d'un groupement et énuméré les retombées économiques dans leur région après 30 ans d'implication. Pour le propriétaire lui-même, cette méthode permet d'obtenir un revenu soutenu et offre un soutien à tous les niveaux (planification et exécution des travaux) sans brimer sa liberté et en augmentant la valeur du lot de celui-ci. Pour le gouvernement, une étude a démontré que pour chaque dollar investi, il y a des retombées de 2,89\$ dans le milieu et un retour en impôts et en taxes de 1,04\$. Finalement, pour l'industrie, cette pratique assure une augmentation de la quantité et de la qualité de matière ligneuse disponible à long terme et un approvisionnement soutenu à court terme.

Enfin, Mme Solange Nadeau, du Service canadien des forêts, a présenté les différents types de propriétaires ainsi que leur implication en aménagement selon leurs motivations. Notant l'importance des facteurs démographiques, elle a mentionné entre autre que le Nouveau-Brunswick vit actuellement un exode rural et un vieillissement de la population, ce qui fait en sorte que les gens connaissent moins leur boisé qu'auparavant. Elle souligne donc l'importance de convaincre les gens d'aménager leur forêt et de rétablir un climat de confiance entre les entrepreneurs et les propriétaires par un système de certification ou de reconnaissance des bonnes pratiques d'aménagement.

ANNEXE 2 - Synthèse des propositions d'actions à poursuivre pour l'aménagement durable des lots boisés privés au Nord-Ouest :Compilation

Compte-rendu de la Table ronde du 20 mai 2005

* Veuillez compléter la section des renseignements personnels et cocher les pistes d'action qui s'appliquent (max 10)

Renseignements sondage			
Date	Compilation 1 juin 2005 11 h		
Ordre	participants conférenciers modérateurs total		
Répondants	16 participants, 6 conférenciers, 1 modérateur		
Compilation	total =23 répondants		
Pistes d'action	Voie à poursuivre	Cochez si pertinent (max 10)	
Aménagement en général	Statu quo	0	1 0 1
	Changement, et vite	5	2 0 7
	Définir l'aménagement durable - durable pour quoi? durable pour qui?	12	3 0 15
Gestion	Uniquement/principalement par l'Office de Vente	4	2 0 6
	Création d'un groupement forestier (base volontaire (tel que le Groupement forestier de l'Est du Lac Témiscouata)	4	3 1 8
	Multiple - Définition des rôles des intervenants (Offices, groupement, ministères, municipalités, ONG, industrie, etc.)	6	3 0 9
	Gestion du territoire comme un tout (respect de la possibilité annuelle de coupe - respect des habitats - aménagement concerté)	7	2 0 9
Certification	Volontaire	4	3 0 7
	Obligatoire pour les entrepreneurs	8	4 0 12
	Obligatoire pour les propriétaires	1	0 0 1
	Obligatoire pour les pratiques de récolte	2	1 0 3
	Obligatoire pour les travailleurs forestiers	4	1 0 5
	Quelle certification? (simple et standard, pas de paperasse pour le proprio)	4	1 0 5

	Certification individuelle par lot	<u>2</u> <u>1</u> <u>0</u> <u>3</u>
	Certification par groupe (Office ou groupement)	5 <u>2</u> <u>1</u> 8
	Certification par l'industrie	<u>1</u> <u>2</u> <u>0</u> <u>3</u>
Législation	Augmenter les amendes pour les lois déjà existantes (protection des cours d'eau)	5 <u>2</u> <u>1</u> 8
	Augmenter la surveillance pour les lois déjà existantes (protection des cours d'eau)	<u>1</u> <u>2</u> <u>0</u> <u>3</u>
	Mieux informer les propriétaires qu'ils se trouvent sur un bassin désigné - avocat	4 <u>0</u> <u>0</u> 4
	Nouvelle loi pour l'aménagement des peuplements de feuillus tolérants	<u>4</u> <u>0</u> <u>0</u> <u>4</u>
Plans d'aménagement forestier	Volontaire	<u>3</u> <u>2</u> <u>0</u> <u>5</u>
	Obligatoire pour les propriétaires (loi)	<u>1</u> <u>1</u> <u>0</u> <u>2</u>
	Obligatoire pour obtenir des subventions	8 <u>2</u> <u>1</u> 11
	Assurer le suivi des plans	8 <u>3</u> <u>0</u> 11
	Utilisation des anciens plans (époque extension)	<u>2</u> <u>0</u> <u>0</u> <u>2</u>
	Quel type de plan? Selon les objectifs des propriétaires (simple ou détaillé)	<u>5</u> <u>2</u> <u>0</u> <u>7</u>
Financement	Revoir les programmes (plus grande diversité de traitements - éclaircies commerciales, coupe progressives, coupe de jardinage, martelage...)	10 <u>5</u> <u>1</u> 16
	Incitatifs industriels pour bois certifié	5 <u>1</u> <u>0</u> 6
	Incitatifs fiscaux si un plan d'aménagement est respecté	<u>3</u> <u>3</u> <u>0</u> <u>6</u>
	Source majeure: Fédéral	<u>2</u> <u>1</u> <u>0</u> <u>3</u>
	Source majeure: Provincial	<u>2</u> <u>3</u> <u>0</u> <u>5</u>
	Source majeure: Municipal	<u>0</u> <u>0</u> <u>0</u> <u>0</u>
	Source majeure: Industrie	<u>0</u> <u>1</u> <u>1</u> <u>2</u>
	Source majeure: Citoyens (taxes contre bénéfices spécifiques - esthétique, accès, etc)	<u>0</u> <u>0</u> <u>0</u> <u>0</u>
	Source majeure: Propriétaires	<u>1</u> <u>0</u> <u>0</u> <u>1</u>
	Source majeure: ONG (Autres organismes)	<u>0</u> <u>0</u> <u>0</u> <u>0</u>
	Création d'une banque ou d'une loto ou autre financement innovateur	<u>0</u> <u>0</u> <u>1</u> <u>1</u>
	Réinvestissement des amendes	<u>3</u> <u>0</u> <u>0</u> <u>3</u>
	Droit de coupe versé au propriétaire ou au groupement (réinvestissement)	<u>5</u> <u>1</u> <u>1</u> <u>7</u>
	Sources multiples (financement conjoint)	6 <u>3</u> <u>0</u> 9
Éducation	Sensibilisation des propriétaires et du public face à la responsabilité sociale	6 <u>1</u> <u>0</u> 7

Sensibilisation des propriétaires et du public face à l'importance du plan d'aménagement	<u>5</u> <u>2</u> <u>0</u> <u>7</u>
Promouvoir le programme fiscal de transfert intergénérationnel	<u>2</u> <u>2</u> <u>0</u> <u>4</u>
Meilleure connaissance des boisés par leurs propriétaires	<u>2</u> <u>1</u> <u>0</u> <u>3</u>
Accès à de l'information de qualité et élimination des rumeurs	<u>4</u> <u>3</u> <u>0</u> <u>7</u>
Plus de conseils techniques	<u>3</u> <u>2</u> <u>0</u> <u>5</u>
Plus de conseils techniques sur le terrain - par QUI?	<u>6</u> <u>2</u> <u>1</u> <u>9</u>
Émettre des certificats de reconnaissance d'un bon aménagement	<u>3</u> <u>1</u> <u>0</u> <u>4</u>
Créer un sentiment de sécurité chez le propriétaire - services personnalisés	<u>3</u> <u>1</u> <u>0</u> <u>3</u>
Retour à un programme de soutien et d'éducation aussi important que celui du programme extension - privé (INFOR)	<u>2</u> <u>4</u> <u>0</u> <u>6</u>
Retour à un programme de soutien et d'éducation aussi important que celui du programme extension - public	<u>2</u> <u>1</u> <u>0</u> <u>3</u>
Statu quo	<u>0</u>

Veillez numéroter par ordre d'importance (1-extrêmement important à 6-peu important) les catégories d'actions à entreprendre : moyenne rang

Catégories d'actions à entreprendre	Ordre prioritaire (1 à 6)
Gestion	<u>2,55</u> <u>1</u>
Certification	<u>4,05</u> <u>5</u>
Législation	<u>4,86</u> <u>6</u>
Plan d'aménagement	<u>2,95</u> <u>2</u>
Financement	<u>2,96</u> <u>3</u>
Éducation	<u>3,27</u> <u>4</u>

LES OPTIONS LES PLUS POPULAIRES (11 ET +)

- Définir l'aménagement durable - durable pour qui, durable pour quoi? (15)
- Revoir les programmes de sylviculture (16)
- Plans d'aménagement obligatoire pour pouvoir profiter de ces programmes de subvention (11)
- Assurer le suivi de ces plans (11)
- Certification obligatoire pour les entrepreneurs (12)

QUELQUES OPTIONS INTÉRESSANTES (7 à 10)

- Définitions des rôles des intervenants (gestion multiple - Offices, groupement, ministères, municipalités, ONG, industrie, etc.) (8)
- Création d'un groupement forestier sur base volontaire (8)
- Gestion du territoire à l'échelle du paysage (respect des possibilités annuelles de coupe, respect de l'habitat, aménagement concerté) (9)
- Certification volontaire par groupe (8)
- Augmenter les amendes pour les lois déjà existantes (8)
- Définir quel type de plan d'aménagement serait utile, efficace et bien compris (7)
- Financement aux source multiples (9)
- Droit de coupe (8)
- Plus de conseils techniques terrain (9)
- Sensibilisation des propriétaires face à la responsabilité sociale et l'importance du plan d'aménagement (7)
- Accès à de l'information de qualité et élimination des rumeurs (7)

LES OPTIONS LES MOINS POPULAIRES (2 ET -)

- Statu quo
- Certification obligatoire pour les propriétaires
- Plans d'aménagement obligatoire pour les propriétaires
- Source de financement majeure provenant du propriétaire, du citoyen, des municipalités, de l'industrie, des ONG ou d'une source non-conventionnelle (loto de propriétaire ou banque forestière ou autre)

ANNEXE 3 - LISTE DES PARTICIPANTS

Noms des participants	Organisme représenté	Propriétaires de lots boisés privés
Charles Albert	Office de vente	X
Robert Buteau	Aménagiste de l'année, St-Jacques	X
Guy Paillard	Ancien propriétaire de scierie, Clair	X
Patricia Ouellet	Acéricultrice, St-Hilaire	X
Daniel Boucher	Baker Brook	X
Jacques Lévesque	St-Joseph-de-Madawaska	X
Aurélien Cyr	St-Basile	X
Alain Ouellet	J.D. Irving	
Don Tardie	Fraser, Edmundston	
Serge Laplante	Groupe Savoie	
Mario Nadeau	Entrepreneur, Nadeau Forest Services	X
Adam Deschênes	4Best Management	X
Benoit Dumont	Conférence des Maires	X
Adrien Charette	Conseil de la Faune	
Valmont Martin	Association touristique	
Paul-Emile Soucy	CARNO – Agriculteurs	X
Ronald Bonenfant	CAPFH	
Louis-Phillipe Nault	Comité provisoire	
Paul Albert	UMCE	
Daniel Laplante	Entreprise Madawaska	
Marc Boucher	MRN	
Nathalie Ryckman	Environnement NB (Grand-Sault)	
Louis Lavoie	Ville d'Edmundston	
Jean-Pierre Ouellette		
James Deschênes	Faculté de foresterie de l'UMCE	X
Luc Bourgoïn	Faculté de foresterie de l'UMCE	
Martin Béland	Modérateur; Faculté de foresterie	
Hector Adegbidi	Modérateur; Faculté de foresterie	
Sylvain Couturier	Modérateur; Faculté de foresterie	
Jean-Marie Binot	Modérateur; Faculté de foresterie	
Caroline Pagé	Faculté de foresterie de l'UMCE	
Anne-Claude Pépin	Assistante-coordonnatrice du projet Faculté de foresterie de l'UMCE	
Stephen Wyatt	Coordonnateur du projet Faculté de foresterie de l'UMCE	